

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE
—
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 15 juillet 2025

Portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources, et M Vincent GENESTE, Directeur Métropole.

N° 26932

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-33

Mé la délibération n°12 du 27 avril 2025 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité par ailleurs, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources.

CONSIDÉRANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle Ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources pour la signature des documents suivants :

- Rapport d'activité des cadres des services publics du Pôle Ressources.
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des combinaisons des marchés du Pôle Ressources.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime REMODE, toutes conditions générales d'achat de tous ordres de service de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle Ressources.
- Ordres de marchés de tous les marchés et y compris concernant les agents du Pôle Ressources livrés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Tout courrier, note administrative, ou acte de mise de service des équipements, notamment les demandes de renouvellement, les demandes d'accepter, les demandes de prolongation de validité d'avis de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 : En l'absence de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de marchés (et des documents y rattachés) à M. Vincent GENESTE à compter du jeudi 27 juillet 2025 jusqu'à l'expiration à août 2025 inclus.


ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'article n°13103 de la délibération 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et M Vincent GENESTE, Directeur

1 DOCUMENT - Publié le 15 Juillet 2025

 **26932.pdf**
(.pdf, 158,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**